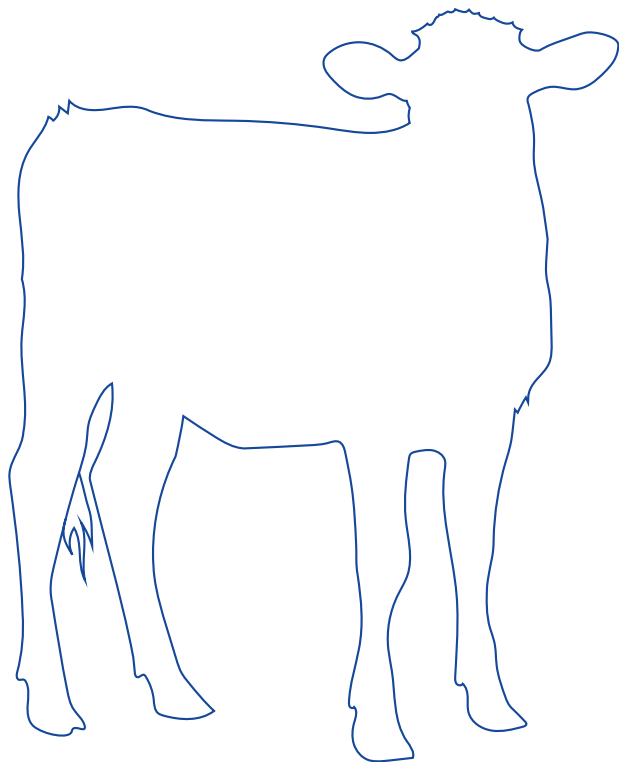




L'essentiel de la biosécurité en élevage bovin

Cette plaquette présente les grands principes de la biosécurité, approche préventive permettant de limiter les risques d'introduction, de circulation et de propagation des principales maladies qui peuvent toucher les élevages bovins. Face à un risque donné, il y a souvent plusieurs moyens pour intervenir. C'est à l'éleveur de retenir, avec son conseiller GDS ou son vétérinaire, ce qui est le plus approprié pour son élevage.



Les bases de la biosécurité

Le zonage de l'exploitation

► La zone d'élevage

C'est la zone où logent et circulent les animaux. Elle est réservée uniquement aux éleveurs et personnels autorisés.

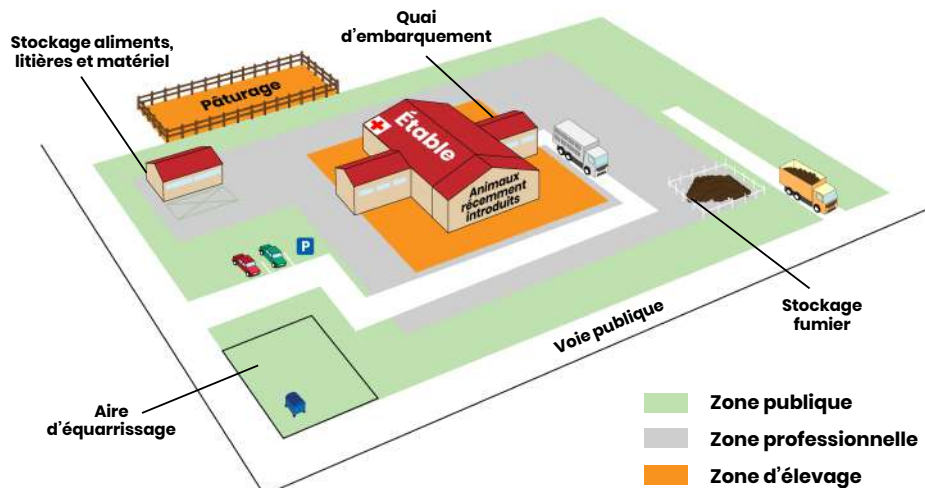
► La zone professionnelle

C'est l'espace de l'exploitation situé à l'extérieur de la zone d'élevage. Il est réservé à la circulation des personnes et des véhicules autorisés, au stockage ou transit des produits entrants et sortants et aux ateliers de transformation pour les producteurs fermiers.

► La zone publique

Elle comprend la zone de circulation pour les véhicules des intervenants extérieurs, l'aire d'équarrissage ainsi que les locaux de vente en cas de production fermière.

En pratique, identifier les trois zones afin de mettre en place et respecter les mesures de gestion et de circulation spécifiques via une délimitation (chaîne, corde...) et une signalétique (panneau, fléchage, affichage) adaptées indiquant les zones accessibles ou non aux véhicules extérieurs ou aux personnes.

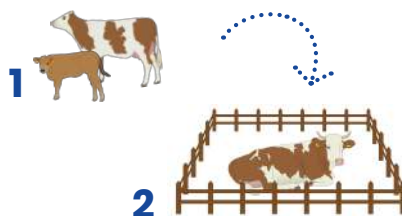


▲ Schéma élaboré sur la base de celui réalisé par l'Institut du Porc (IFIP).



Le principe de la « marche en avant »

Réaliser en premier lieu les activités d'entretien « propres » (alimentation/paillage...) en s'occupant d'abord des animaux les plus fragiles (jeunes) et des animaux sains (les moins à risque en matière de contamination) et terminer par les soins aux animaux malades ou récemment introduits.



Entre ces différents secteurs/activités, un nettoyage et désinfection des mains, des bottes et des équipements souillés (thermomètre...) est nécessaire.



Empêcher l'introduction de maladies dans l'élevage

La gestion des intervenants en élevage

Les intervenants en élevage sont susceptibles d'introduire certaines maladies dans l'exploitation. En pratique : **aménager un point d'eau pour le lavage des mains et des bottes** à l'extérieur des bâtiments ou de la zone d'élevage (lave bottes ou pédiluve) et proposer éventuellement une protection avec des surbottes.



La gestion des introductions d'animaux

Tout achat d'animaux représente un risque d'introduction de maladie. En pratique, privilégier l'auto-renouvellement du cheptel, **limiter au maximum le nombre d'élevages fournisseurs et isoler les animaux dès leur arrivée, jusqu'aux résultats des examens d'introduction**, sans contact direct ni indirect avec les animaux de l'élevage afin de permettre la surveillance et l'adaptation des animaux introduits au troupeau d'accueil (microbisme, conduite d'élevage...).

La gestion des vecteurs « animaux » (nuisibles, animaux domestiques, faune sauvage)

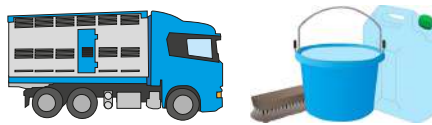
Éviter tout contact direct ou indirect entre ces animaux (oiseaux, rongeurs, insectes, animaux domestiques ou sauvages) et les bovins de l'exploitation : **entretenir les abords de l'élevage et les clôtures, éviter l'abreuvement à des points d'eaux accessibles à la faune sauvage**, mettre en place un plan de dératisation et un plan de lutte contre les insectes, empêcher les contacts avec les animaux domestiques dont les chiens (sauf chien de travail) et les volailles (risques de néosporose et de botulisme).



La pose de filets doit empêcher l'accès des oiseaux aux zones de stockage « ouvertes » des aliments afin de réduire certains risques, comme celui de contamination du lait par des pathogènes notamment pour les productions au lait cru.

Le matériel en commun

Les matériels et véhicules utilisés collectivement doivent être nettoyés de manière approfondie (et idéalement désinfectés) avant et après utilisation et entre chaque utilisateur.



La préparation, et le stockage des fourrages et des aliments

Certaines maladies peuvent être introduites sur l'exploitation via l'alimentation. Aussi, une **attention particulière doit être portée à la réalisation et au stockage des aliments humides** en surveillant notamment l'apparition de moisissures.



La gestion des contacts entre animaux de troupeaux ou ateliers différents

Ne pas mélanger les ateliers d'espèces différentes et avoir du matériel spécifique à chaque atelier à moins d'avoir des statuts sanitaires compatibles. Éviter les contacts avec les troupeaux voisins : entretenir les clôtures, utiliser des haies ou des doubles clôtures pour éviter les contacts « fil à fil », privilégier le pâturage alterné, éviter tout abreuvement en commun...

Lors de manifestations, salons ou estives, la recommandation est de ne mélanger que des animaux de statuts sanitaires équivalents et qui pourront être isolés au retour dans l'élevage et de respecter les règlements sanitaires.



Empêcher les pathogènes de s'installer et de circuler dans l'élevage

Infirmierie

Les animaux malades (diarrhée, lésions cutanées, abattus, troubles respiratoires...) représentent des sources très abondantes de pathogènes et sont particulièrement à risque de diffuser les maladies au sein du troupeau. En pratique, il s'agit **de les isoler dans un endroit sans contact direct possible avec les autres animaux et visiteurs mais en conservant un contact visuel avec leurs congénères** (« infirmerie », indépendante du local de vêlage). Ces animaux ne doivent pas être isolés avec des animaux récemment introduits ou en cours de quarantaine.



Le maintien des animaux en bonne santé

La biosécurité est d'abord fondée sur l'entretien et la qualité des soins prodigués au troupeau. Le maintien des animaux en bonne santé repose ainsi sur la qualité de l'alimentation, de l'abreuvement, et du confort du logement (hygiène et ambiance), la mise en place de mesures médicales préventives adaptées et raisonnées (vaccination, antiparasitaires...) et la recherche de bonnes conditions de bien-être de façon générale.

Gestion des vêlages

Le vêlage est une période critique. La vache est affaiblie et le veau naissant est dépourvu d'immunité. La vache doit être isolée du troupeau (mais en contact visuel avec ses congénères) dans un local de vêlage ne servant qu'à cet usage. Ce box doit être propre, nettoyé et idéalement désinfecté entre chaque vêlage.

Le veau doit recevoir rapidement, dans les 2 premières heures suivant la naissance, le colostrum de 1ère traite. On évitera de donner aux veaux du colostrum d'autres exploitations et du lait provenant de vaches à mammites ou de vaches recevant un traitement antibiotique.

Nettoyage/désinfection

L'hygiène, c'est d'abord nettoyer (curage, balayage...), récupérer et stocker les déchets, laver puis éventuellement désinfecter. **La désinfection est à adapter à chaque situation et contexte de production.**



Empêcher les pathogènes de diffuser en dehors de l'élevage

Mouvement des animaux et traçabilité

La surveillance de la situation sanitaire de la filière s'appuie sur une parfaite identification des bovins dans les délais, avec des repères agréés et un enregistrement de leurs mouvements. Dans le cadre des mouvements, il est conseillé d'établir le statut sanitaire des animaux avant la sortie de l'élevage et de favoriser le transport direct et sans rupture de charge.

La gestion des effluents

Les effluents (fumier, lisier) représentent des sources potentielles de contamination. On recommande de **stocker les effluents à l'écart du parcours emprunté par les visiteurs et les animaux** (ou à défaut bâcher), loin des points d'eau et sur un terrain sans pente, et de **les stocker suffisamment longtemps** (4 mois est un minimum entre le dernier approvisionnement du stock de fumier, lisier et l'épandage). Concernant l'épandage : selon les maladies présentes sur l'exploitation, des précautions particulières s'imposent (fièvre Q, paratuberculose, salmonellose).

En cas de doute, pour ne prendre aucun risque, **on favorisera l'épandage sur cultures par temps calme avec enfouissement.**



Crédits : Jean-Luc Chevallier

La gestion des produits d'origine animale

Les zoonoses d'origine alimentaire ont pour cause la consommation par l'homme d'aliments contaminés par des bactéries, des virus ou des parasites. Aussi, il est primordial de **repérer les animaux dont la viande ou le lait pourraient être impropres à la consommation** (lait contenant des résidus ou des germes pathogènes, mammites cliniques, femelles avortées, animaux malades...) et les écarter du circuit commercial pendant le temps nécessaire ou réglementé (temps d'attente des traitements).

La gestion des cadavres

Les avortons, placentas et cadavres d'animaux doivent être écartés du reste du troupeau et placés dans un lieu dédié, à l'abri des autres animaux de l'exploitation et des prédateurs. Il est fortement conseillé de prendre des précautions lors de ces manipulations, avec *a minima* le port de gants. Il convient également de prévenir l'équarrisseur le plus rapidement possible. Enfin, le camion d'équarrissage doit rester le plus éloigné possible de la zone d'élevage.



Crédits : GDS 79

Et en cas d'accueil du public?

Afin d'accueillir le public dans les meilleures conditions, des précautions particulières doivent être prises. En pratique, l'essentiel est **d'anticiper l'accueil des visiteurs** et de mettre en place des règles de circulation entre les différentes zones. Il est conseillé de ne pas curer, ni épandre pendant les visites et il est indispensable de prévoir un **point de lavage des mains** et de mettre à disposition des surbottes. Enfin, la majorité des visiteurs souhaitent pouvoir toucher et manipuler les animaux et en particulier les veaux.

Il convient donc de **sensibiliser le public** et de les informer que les animaux les plus jeunes, les plus fragiles et/ou les plus à risque nécessitent plus de soins et doivent être protégés des contacts.

Dans les élevages où un épisode de fièvre Q clinique est mis en évidence il faut cesser les activités d'accueil du public (dès la phase de suspicion), mettre en place une vaccination sur le cheptel et une gestion appropriée des effluents.



Pour plus d'informations et pour vous former à la biosécurité, n'hésitez pas à joindre votre GDS et votre vétérinaire :